

## Compte rendu n°3 - Séance du 10 avril 2021

**Présents :** CHANTELAUZE Isabelle, FILLIOT Yves, LAUTIER Monique, SAULZE Marc, DENIMAL Christiane, FONT Thomas, FILLIOT Maurice, MAYET Jean-François, DAWID Yves, GALLON Jason.

**Absent :** FONT Thomas

Madame le maire Suzanne LABARY. - **A été nommée secrétaire de séance:** LAUTIER Monique

**Date de la convocation :** 02/04/2021 **Transmise le :** 03/04/2021 **Date d'affichage :** 20/04/2021

Approbation du CR n°2 du 20/03/2021 à l'unanimité avec remarque : Mme le Maire fait part d'une remarque d'un riverain et demande la modification de la délibération d\_2021\_020 afin que soit remplacé « Impasse du Lavoir » par « Place du Lavoir ».

### Objet : Vote des taux d'imposition 2021

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
- L'article 1639 A du Code Général des Impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Considérant que le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- décide d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34,82 %

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 92,82 %

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 10 Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0**

### Objet : Budget primitif 2021 – 10500 COMMUNE

Mme le maire soumet au conseil municipal le Budget Primitif établi pour 2021 tel que :

Arrêté en dépenses et recettes à :

Budget Communal Investissement = **231 891,97€**

Budget Communal Fonctionnement = **323 058,76€**

Budget Communal Fonctionnement des sections = **87 482,76€**

Le conseil municipal délibère et approuve le Budget Primitif 2021 - 10500 BUDGET COMMUNAL tel que présenté.

**Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 10 Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0**

### Objet : Budget primitif 2021 – 10700 EAU

Mme le maire soumet au conseil municipal le Budget Primitif Eau établi pour 2021 tel que :

Arrêté en dépenses et recettes à :

Budget Eau Exploitation = **40 230,35 €**

Budget Eau Investissement = **33 233,00 €**

Le conseil municipal délibère et approuve le Budget Primitif 2021 - 10700 BUDGET EAU tel que présenté.

**Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 10 Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0**

### Objet : Budget primitif 2021 – 10800 ASSAINISSEMENT

Mme le maire soumet au conseil municipal le Budget Primitif Assainissement établi pour 2021 tel que :

Arrêté en dépenses et recettes à :

Budget Assainissement Exploitation = **23 956,30 €**

Budget Assainissement Investissement = **10 695,52 €**

Le conseil municipal délibère et approuve le Budget Primitif 2021 - 10800 BUDGET ASSAINISSEMENT tel que présenté.

**Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 10 Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0**

### Affaires diverses :

- **Plan de relance en forêt des collectivités :** suite à une nouvelle communication de l'ONF, il s'avère que la commune n'est pas éligible à ce programme. Les communes ayant perçues plus de 200 000€ de subventions sur les trois dernières années ne peuvent prétendre à ce plan de relance.
- Présentation par Monique LAUTIER de la campagne de vaccination itinérante proposée sur la commune de Saint-Anthème.
- Présentation par Monique LAUTIER de la préparation de la manifestation du Cyclo Club **Les Copains** qui aura lieu le dimanche 4 juillet 2021 (bénévoles, animations...).
- Présentation par Isabelle CHANTELAUZE du mail du conservatoire d'espaces naturels concernant la **tourbière de Mohlac** sur Grandrif. La personne du Conservatoire souhaite aborder avec les élus les faisabilités de mise en œuvre d'action de restauration, de préservation et pourquoi pas de valorisation.
- Questions diverses : Les Pradeaux, Four à pain, site internet ...

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H30.**